

ENTENTE DE TRANSMISSION DE DONNÉES

ENTRE

Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le
ministre de l'Emploi et du Développement social

ET

ci-après appelée l'« organisme responsable du SISA »

CONTEXTE :

Élaboré par Emploi et développement social Canada (« **EDSC** »), en collaboration avec les communautés, le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (« **SISA** ») est un système exhaustif de collecte de données et de gestion de cas conçu pour appuyer les activités quotidiennes des fournisseurs de services aux personnes en situation d'itinérance (« **fournisseurs de services** »).

Le **SISA**, qui est une composante importante de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance (« **Vers un chez-soi** »), est conçu pour appuyer la mise en œuvre de l'accès coordonné au sein des communautés en permettant aux **fournisseurs de services** participants d'une même communauté d'accéder aux données sur l'itinérance en temps réel, tout en aiguillant les individus et les familles utilisant les service (« **clients** ») vers les services appropriés au moment opportun.

Les organismes responsables de l'installation, de la configuration et de la maintenance du SISA (« **organismes responsables du SISA** ») obtiendront une licence lorsqu'ils signeront une entente de transmission de données (« **entente** »), qui sera mise à la disposition des **fournisseurs de services** participants en échange de l'exportation trimestrielle des renseignements personnels non directement identifiables (annexe A) recueillis auprès des clients et, s'il y a lieu, dans les champs anonymisés des dénombrements ponctuels (annexe B).

Les **fournisseurs de services** peuvent déléguer la prestation des services des **clients** à des entrepreneurs (« **organismes tiers** ») pour l'utilisation du **SISA**.

Les **organismes responsables du SISA**, les **fournisseurs de services** et les **organismes tiers** (« **parties** ») devront s'assurer d'avoir l'autorité de recueillir, d'utiliser et de divulguer des renseignements des **clients** conformément à la législation municipale, provinciale et territoriale.



TEXTES LÉGISLATIFS

EDSC est régi par la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* (« **LMEDS** ») et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La **LMEDS** régit la façon dont **EDSC** applique les lois et les règlements lorsqu'il met en œuvre des initiatives réglementaires pangouvernementales. Aux termes de la **LMEDS**, **EDSC** a le pouvoir de recueillir des renseignements personnels dans le cadre de l'administration de programmes ou de services. Conformément à la **LMEDS** et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les renseignements exportés du **SISA** peuvent être utilisés à des fins d'élaboration de politiques, d'analyse, de recherche ou d'évaluation, et ceux-ci peuvent être communiqués à d'autres ministères fédéraux, provinciaux ou territoriaux.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* s'applique à la collecte, l'utilisation, la divulgation, la conservation et l'élimination des renseignements personnels du gouvernement fédéral, et définit les renseignements personnels comme des renseignements, quels que soient leur forme et leur support, concernant un individu identifiable. Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, les institutions gouvernementales fédérales ne peuvent recueillir que des renseignements personnels directement liés à leurs programmes ou leurs activités.

Par conséquent, **les parties** conviennent de ce qui suit :

1. INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE

La présente entente, ses annexes et le contrat de licence d'utilisateur final que l'**organisme responsable du SISA**, les **fournisseurs de services** et leurs représentants concluent lorsqu'ils utilisent le **SISA** constituent l'entente dans son intégralité entre les **parties** concernant l'utilisation du **SISA** et la documentation. Elle remplace toute communication ou représentation antérieure concernant le **SISA**.

Les parties conviennent qu'en cas d'ambiguïté ou d'incohérence entre les modalités de la présente entente et celles de toutes ententes subséquentes, les dispositions de la présente entente prévalent.

2. OBJET DE LA PRÉSENTE ENTENTE

L'objet de la présente **entente** est d'énoncer les modalités concernant :

- a) la licence qu'EDSC accordera à l'**organisme responsable du SISA**, qui s'appliquera aux **fournisseurs de services** et à leurs **organismes tiers**, en contrepartie de certains renseignements exportés de l'**organisme responsable du SISA** (annexe A), et le cas échéant, les champs anonymisés des dénombrements ponctuels (annex B);
- b) la collecte et la divulgation de renseignements par l'**organisme responsable du SISA** d'une manière qui protège les renseignements personnels et la dignité des **clients**; et
- c) la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements par EDSC.

3. LICENCE

Les employés des **parties**, leurs représentants, les experts-conseils et les individus qui ont été autorisés par l'**organisme responsable du SISA** à utiliser le **SISA** sont des « **utilisateurs autorisés** ».

EDSC accorde aux **organismes tiers** un droit non exclusif, non transférable et incessible d'utiliser une copie enregistrée du **SISA** en échange des données contenues dans les champs d'exportation du **SISA** (annexe A) et, s'il y a lieu, dans les champs anonymisés des dénombrements ponctuels (annexe B). Pour avoir accès au **SISA**, l'**organisme responsable du SISA** doit enregistrer la licence auprès d'**EDSC**.

Le **SISA** est protégé par les lois et les traités concernant la propriété intellectuelle. Aucun droit, titre ou intérêt à l'égard des droits de propriété intellectuelle relatifs au **SISA** n'est accordé en vertu de la présente **entente**.

EDSC détient les droits, titres et intérêts relatifs au **SISA**, à la documentation connexe et à la propriété intellectuelle associées au système, y compris les secrets commerciaux et le droit d'auteur.

4. CE QUE PEUVENT FAIRE LES ORGANISMES RESPONSABLES DU SISA

L'**organisme responsable du SISA**, exclusion faite des **fournisseurs de services** et de leurs **organismes tiers**, peut :

- a) créer une copie des données du **SISA** à des fins de sauvegarde, d'archivage ou de continuité des opérations, à condition que l'**organisme responsable du SISA** garde en sa possession les données originales du **SISA** et que l'installation et l'utilisation du **SISA** ne dépassent pas la portée de la licence et de cette **entente**; et
- b) installer des composants tiers et des logiciels dans le **SISA** qui peuvent être utilisés à la discrétion de l'**organisme responsable du SISA**. Si l'**organisme responsable du SISA** décide d'utiliser ce logiciel tiers, cette utilisation devrait être régie par le contrat de licence du tiers. **EDSC** n'est pas responsable des logiciels tiers et ne sera pas responsable de l'utilisation des logiciels tiers par l'**organisme responsable du SISA**.

5. CE QUE NE PEUVENT PAS FAIRE LES ORGANISMES RESPONSABLES DU SISA

L'**organisme responsable du SISA**, y compris les **fournisseurs de services** et leurs **organismes tiers**, ne peut pas :

- a) copier les données du **SISA**, sauf à des fins d'archivage, sauvegarde ou de continuité des opérations;
- b) modifier ou adapter le **SISA**, sauf lorsque la conception du système permet la personnalisation;
- c) procéder à la rétro-ingénierie du **SISA**, le démonter ou tenter d'en découvrir le code source; et
- d) accorder une sous-licence, louer, donner à bail ou prêter une partie du **SISA** ou la documentation relative au **SISA**.

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'**organisme responsable du SISA**, soit directement ou par l'entremise des **fournisseurs de services** ou de leurs **organismes tiers** doit :

- a) recueillir l'information sur le **client** au moyen du **SISA**, conformément aux lois municipales, provinciales et territoriales.

- b) s'assurer que les **clients** sont avisés et informés comme il se doit que les données recueillies dans les champs d'exportation du **SISA** (annexe A), y compris les champs du dénombrement ponctuel (annexe B), seront transmises à **EDSC** et peuvent être communiquées à d'autres ministères fédéraux à des fins d'élaboration de politiques, d'analyse, de recherche ou d'évaluation.
- c) élaborer et conclure une entente de partage de données communautaires – une entente entre **l'organisme responsable du SISA** et ses **fournisseurs de services** respectifs – qui décrit le partenariat et les attentes des deux organismes, conformément aux lois municipales, provinciales et territoriales.
- d) fournir à **EDSC**, sur demande, une liste des ententes avec les **fournisseurs de services** ou les **organismes tiers**, ainsi qu'une liste des utilisateurs autorisés.
- e) exporter les champs d'exportation du **SISA** (annexe A) à **EDSC** tous les trimestres et, s'il y a lieu, les champs de dénombrement ponctuel (annexe B).
- f) veiller à ce que l'information exportée vers **EDSC** ainsi que la base de données soient complètes et exactes en désignant un représentant pour réviser, vérifier et nettoyer les données recueillies (p. ex., entrées de champs appropriées, cohérence nominative, précisions des données); et
- g) élaborer et mettre à jour les politiques et les procédures relatives à la protection des renseignements personnels et à la sécurité des données (p. ex., protocole sur la collecte, l'utilisation, la divulgation et/ou l'élimination des renseignements personnels).

EDSC doit :

- h) partager les données des champs d'exportation agrégés du **SISA** (annexe A), y compris celles des champs du dénombrement ponctuel (annexe B), de **l'organisme responsable du SISA** avec d'autres ministères fédéraux à des fins d'élaboration de politiques, d'analyse, de recherche ou d'évaluation.
- i) partager les données des champs d'exportation du **SISA** (annexe A), y compris celles des champs du dénombrement ponctuel (annexe B), de **l'organisme responsable du SISA** avec Statistique Canada à des fins d'élaboration de politiques, d'analyse, de recherche ou d'évaluation. Le paragraphe 3 de la *Loi sur la statistique* donne à Statistique Canada le pouvoir de recueillir, compiler, analyser, dépouiller et publier des renseignements sur les activités économiques et sociales de la population et sur l'état général de celle-ci.
- j) informer **l'organisme responsable du SISA** des problèmes de qualité des données (p. ex. entrées dans des champs inappropriés, désignations incohérentes) en ce qui concerne les données des champs d'exportation du **SISA** (annexe A), y compris celles des champs du dénombrement ponctuel (annexe B).
- k) mettre en œuvre et maintenir un système de stockage sécurisé pour les renseignements exportés vers **EDSC**.
- l) faciliter l'échange de renseignements techniques sur le système, les fonctions et les exigences de sécurité.
- m) informer **l'organisme responsable du SISA** de tout changement lié à la collecte, l'utilisation, la divulgation ou la conservation des données des champs d'exportation du **SISA** (annexe A), y compris celles des champs du dénombrement ponctuel (annexe B).
- n) consulter **l'organisme responsable du SISA** avant d'apporter des modifications aux champs d'exportation du **SISA** (annexe A), y compris ceux du dénombrement ponctuel (annexe B). Les consultations auront lieu dans le délai prescrit et ne seront pas interprétées comme étant un processus d'approbation. **EDSC** se réserve le droit de prendre la décision finale.
- o) faire preuve de diligence raisonnable lorsque des modifications aux champs d'exportation du **SISA** (annexe A) sont envisagées, y compris ceux du dénombrement ponctuel (annexe B), et s'assurer que les modifications proposées restent dans la portée du programme et sont conformes à la **LMEDS** et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les **parties** conviennent que l'**organisme responsable du SISA** qui utilise le **SISA** pour recueillir, utiliser et stocker des renseignements dans ses serveurs a la garde et le contrôle des enregistrements.

7. OBLIGATIONS D'EDSC RELATIVES À L'UTILISATION ET À LA DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS DES CHAMPS D'EXPORTATION DU SISA

- a) **EDSC** conservera et protégera les renseignements exportés de l'**organisme responsable du SISA**, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la **LMEDS**.
- b) **EDSC** n'utilisera ni ne divulguera les renseignements exportés de l'organisme responsable du SISA à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été fournis ou décrits à l'article 6 de la présente entente, à moins que la loi l'exige.
- c) **EDSC** ne tentera pas de réidentifier les **clients** à partir des données des champs d'exportation du **SISA** (annexe A), y compris celles des champs du dénombrement ponctuel (annexe B).
- d) dans le cas d'une demande présentée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information du Canada, **EDSC** convient de consulter l'**organisme responsable du SISA**.

8. GESTION ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

- a) **EDSC** prendra des dispositions raisonnables pour assurer la sécurité des champs d'exportation du **SISA** (annexe A), y compris celles des champs du dénombrement ponctuel (annexe B), en protégeant les données contre les risques tels que l'accès, la collecte, l'utilisation, la divulgation ou l'élimination non autorisés.
- b) **EDSC** veillera à ce que seules les personnes qui en ont besoin aient accès aux champs d'exportation du **SISA** (annexe A), y compris celles des champs du dénombrement ponctuel (annexe B), et les utilisent, au besoin, dans l'exercice de leurs fonctions.
- c) **EDSC** informera l'**organisme responsable du SISA** de toute circonstance ou de tout incident qui, à sa connaissance, a compromis ou pourrait compromettre les renseignements personnels d'une personne ou la sécurité de l'application dont il a la garde et qui est utilisée pour accéder aux champs d'exportation du **SISA** (annexe A), y compris celles des champs du dénombrement ponctuel (annexe B). **EDSC** fera enquête sur ces circonstances, incidents ou événements.
- d) **EDSC** fera rapport des résultats de ces enquêtes et des mesures prises pour régler les problèmes ou préoccupations qui subsistent concernant la sécurité des champs d'exportation du **SISA** (annexe A), y compris celles des champs du dénombrement ponctuel (annexe B), des systèmes informatiques, ou la protection des renseignements personnels des personnes auxquelles les renseignements se rapportent, incluant les champs du dénombrement ponctuel (annexe B).

9. GARANTIE ET RENONCIATION

Les **parties** acceptent le **SISA** « tel qu'il est ». En utilisant le **SISA**, les **parties** conviennent d'utiliser le système et acceptent tous les risques potentiels.

EDSC décline toute garantie ou condition implicite ou expresse, y compris toute garantie implicite de titre, d'absence de contrefaçon, de qualité marchande ou de conformité à une fin particulière, peu importe si **EDSC** connaît ou a des raisons de connaître l'existence de besoins particuliers.

10. RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION



EDSC, ses employés et ses mandataires ne sont pas responsables des réclamations, dommages, blessures et pertes de quelque nature que ce soit, directes ou indirectes, consécutives ou accessoires, découlant de l'utilisation du **SISA**, de l'incapacité d'utiliser le **SISA** ou du défaut de protéger les données contenues dans le **SISA**, y compris notamment la perte de revenus, de profits ou d'économies, les données perdues, endommagées ou volées, ou toute autre perte commerciale ou économique.

Les **parties** conviennent d'indemniser et d'exonérer EDSC, ses employés et ses agents de toute réclamation, de tout dommage, de toute plainte, de tout coût ou de toute dépense, perte, action ou cause d'action que les **parties** ont subies ou engagés en raison de l'utilisation du **SISA** ou de l'incapacité d'utiliser le **SISA** ou du défaut de protéger les données contenues dans le **SISA**.

11. CONFIDENTIALITÉ

Le **SISA** contient des secrets commerciaux et des connaissances exclusives appartenant à **EDSC** qui sont mis à la disposition de l'**organisme responsable du SISA** et de ses **organismes tiers** en toute confidentialité. Toute utilisation ou divulgation du **SISA** ou de ses algorithmes, protocoles ou interfaces, autres que ceux qui sont strictement conformes à la présente **entente**, peut donner matière à poursuite pour violation des droits relatifs au secret commercial.

12. RÉSILIATION

L'une ou l'autre des **parties** peut résilier la présente **entente** pour quelque raison que ce soit, y compris le défaut de se conformer aux modalités ou conditions de la présente **entente** sur préavis écrit de 60 jours.

En cas de résiliation de la présente **entente** :

- a) **EDSC** conservera les renseignements recueillis des champs d'exportation du **SISA** (annexe A), y compris ceux des champs du dénombrement ponctuel (annexe B) conformément à la **LMEDS** et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ;
- b) Les **parties** devront avoir la possibilité de copier les données qu'ils ont stockées dans le **SISA** avant de détruire toutes les copies du **SISA** et les documents connexes en sa possession; et
- c) Toutes les données recueillies et stockées lors de la résiliation doivent être stockées en toute sécurité et protégées indéfiniment.

13. REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS

EDSC et l'**organisme responsable du SISA** conviennent de désigner un représentant qui agira à titre de personne-ressource pour toute question liée à l'installation, à la mise en œuvre et à l'administration de la présente **entente**.

Pour **EDSC** :

Ian Cooper, directeur
Division de la collecte, analyse et production
de rapports (DCAPR)
Direction des politiques en matière
d'itinérance
Emploi et Développement social Canada
140, promenade du Portage, Place du
Portage, Phase IV Gatineau (Québec) K1A 0J9
ian.i.cooper@hrsdcc.gc.ca

Pour l'**organisme responsable du SISA**

NOM

TITRE

ORGANISME

ADRESSE

COURRIEL

14. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- a) La présente **entente** entre en vigueur dès qu'elle est signée par les deux parties. Elle demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit résiliée.
- b) **EDSC** peut modifier les modalités de la présente **entente** en tout temps. Les modifications à la présente **entente**, à l'exception de celles apportées aux champs d'exportation du **SISA** (annexe A) et aux champs du dénombrement ponctuel (annexe B), ne sont valides que si elles sont faites par écrit et signées par les deux parties.
- c) **EDSC** se réserve le droit de prendre la décision finale concernant toute modification apportée aux champs d'exportation du **SISA** (annexe A) et aux champs du dénombrement ponctuel (annexe B). Conformément aux alinéas 6(m), (n) et (o) de la présente **entente**, **EDSC** fera preuve de diligence raisonnable, consultera et informera l'**organisme responsable du SISA** avant d'effectuer toute modification.
- d) La présente **entente** est un contrat de licence seulement, et non un contrat de service ou un contrat de travail. Aucune disposition de la présente **entente** ne doit être interprétée comme créant un partenariat, une relation d'emploi ou de mandataire entre **EDSC** et vous-même.
- e) La présente **entente** est régie par les lois du Canada.
- f) Le signataire de la présente **entente** déclare et garantit qu'il a la capacité et le pouvoir de signer la présente **entente** au nom de l'**organisme responsable du SISA**.

EN FOI DE QUOI la présente **entente** est signée au nom des **parties** par leurs représentants autorisés.

**DIRECTION DES POLITIQUES EN MATIÈRE
D'ITINÉRANCE**

Signé le ____ 20

Nom : Ian Cooper

Titre : Directeur

ORGANISME RESPONSABLE DU SISA

Signé le ____ 20

Nom :

Titre:

ANNEXE A – CHAMPS D’EXPORTATION DU SISA

Voici une liste des renseignements qui sont exportés du SISA par l’organisme responsable du SISA vers EDSC chaque trimestre. Les champs d’exportation fournissent au gouvernement du Canada les données nécessaires à l’élaboration de politiques, à l’analyse, à la recherche et à l’évaluation.

Conformément aux alinéas 6(m), (n), (o) et 14(c) de la présente entente, EDSC fera preuve de diligence raisonnable, consultera et informera l’organisme responsable du SISA avant d’effectuer toute modification.

** champs d’exportation nécessitant la saisie obligatoire de données*

Renseignements sur le fournisseur de services

Identificateur du fournisseur de services*
Nom du fournisseur de services*
Type de fournisseur de services*
Nombre de lits*
Types de lits*
Communauté*

Renseignements sur le client

Identificateur de client unique*
Sexe*
Année et mois de naissance*
Rôle familial*
Identificateur du chef de famille*
Citoyenneté/statut d’immigrant*
Indicateur autochtone*
Statut d’ancien combattant*
Événements de la vie
Facteurs contributifs
Date de début du facteur contributif
Date de fin du facteur contributif
Situation d’emploi
Pays d’origine
Éducation
Source de revenus
Date de début des revenus
Date de fin des revenus
Problèmes de santé
Types de logement
Date de début du logement
Date de fin du logement

Renseignements sur le séjour dans le refuge

Motif du service*
Motif du congé*
Date de réservation*
Date de clôture*

Renseignements sur le refus

Raison du refus*
Date du refus*
Sexe anonyme*
Catégorie d’âge anonyme*
Indicateur autochtone anonyme (présumé)
Indicateur d’incapacité anonyme (observé)



ANNEXE B – CHAMPS D’EXPORTATION DU DÉNOMBREMENT PONCTUEL

Voici une liste des renseignements inclus dans le dénombrement ponctuel qui sont exportés du SISA vers EDSC. Les champs dans lesquels aucun renseignement n’est saisi resteront vides.

Renseignements sur le fournisseur de services

Identificateur du fournisseur de services
Type de fournisseur de services
Nombre de lits
Types de lits
Valeurs de recherche
Communauté

Renseignements sur le client

ID du site
Numéro du sondage
Lieu du sondage
Date et heure du sondage
Présélection du sondage
Situation familiale et rôle
Âge
Âge de première expérience d’itinérance
Durée de l’itinérance au cours de la dernière année
Utilisation de refuges au cours de la dernière année
Statut de nouvel arrivant à l’arrivée au Canada et temps écoulé depuis l’arrivée
Durée dans la communauté
Identité autochtone
Identité raciale
Statut d’ancien combattant
Expérience du système de protection de l’enfance
Problèmes de santé cernés
Identité de genre
Identité sexuelle
Raisons de la perte du plus récent logement et période écoulée depuis la dernière perte de logement
Perte du logement liée à la COVID-19
Sources de revenus

Questions facultatives

Nombre de situations d’itinérance au cours de la dernière année
Raisons du non-recours à un refuge
Statut de citoyenneté
Raisons de la migration
Communauté autochtone d’origine
Durée entre le recours au système de protection de l’enfance et l’itinérance
Soutien des services de protection de l’enfance
Historique de lésion cérébrale
Niveau de scolarité
Interaction avec les systèmes
Désir d’avoir un logement permanent
Problèmes de logement
Langue de préférence
Besoins en matière de services